

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE LAPALISSE »

**Délibération N°6**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE :	<b>25</b>
PRESENTS :	<b>23</b>
VOTANTS :	<b>25</b>

L'an **deux mil vingt-six**

Le **dix-huit mai à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 12 mai 2026 s'est réuni, à la  
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique  
sous la présidence de

**Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN.  
Mme MERLE. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. Mme ROMEUF. M. FUMOUX.  
Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du  
titulaire Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : M. MERCIER, pouvoir à M. CHERVIER

Mme Amandine TACHON a été élue Secrétaire.

**OBJET :**

**Réalisation d'un Contrat de  
prêt Long Terme d'un  
montant de 540 000 €  
auprès de la Caisse des  
Dépôts et Consignations  
pour le financement du  
budget REGIE  
OMBRIERES DU PAYS DE  
LAPALISSE**

Madame la Présidente informe le Conseil de la large  
consultation réalisée auprès des banques dans le but d'obtenir  
des conditions de taux les plus avantageuses pour le besoin de  
financement du budget REGIE OMBRIERES DU PAYS DE  
LAPALISSE pour l'année 2026.

L'offre remise par la Caisse des Dépôts et Consignations  
s'avère la plus avantageuse.

Pour le financement de cette opération, Madame la  
Présidente de la Communauté de Communes PAYS DE  
LAPALISSE est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts  
et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du  
Prêt pour un montant total de 540 000 € et dont les  
caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt** : Prêt transformation écologique

**Montant** : 540 000 euros

**Durée de la phase de préfinancement** : 12 mois

**Durée d'amortissement** : 25 ans

**Périodicité des échéances** : *Trimestrielle*

**Index** : Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du LIVRET A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du LIVRET A

**Amortissement** : Echéance et intérêts prioritaires

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt** : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler** : 1A

**Commission d'instruction** : 0,06% (6 points de base) du montant du prêt

Sur avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie qui est le Conseil Communautaire réuni ce jour,

Après débat, Madame la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide par 24 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE – Lapalisse) :

- que la proposition faite par la Caisse des Dépôts et Consignations est retenue dans les conditions rappelées ci-dessus,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE LAPALISSE »

La Présidente,  
S. CHERVIN,

Pour copie conforme,  
La Présidente,  
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE LAPALISSE »